

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE JADE INC.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 02 septembre 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les dossiers des membres du personnel sont complets. - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. - Lors de ma surveillance j'ai eu une discussion avec l'exploitante sur l'importance d'avoir des activités planifiée et documentée. - Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. - Après discussion avec l'exploitante, elle doit vérifier avec les normes de CSA, elle doit avoir la partie qui leur concerne (vérification internet) et faire les changements, si nécessaire.

original signé par Sylvie Richardson	Le 02 septembre 2021
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date

original signé par Nathalie Lessard	Le 02 septembre 2021
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date